

- Offre de formation 2019 -

A faint, light green map of the Cévennes region serves as a background for the central text. The map shows the geographical outline of the area, with some internal lines representing administrative boundaries or terrain features.

Un partenariat entre
**La délégation
Languedoc-Roussillon du CNFPT
et
Le Parc National des Cévennes.**

La pierre sèche : utilisation paysagère et pour la biodiversité

Dates : **Les 4, 5 et 6 novembre 2019** à Lieu : **Robiac-Rochessadoule** Code session : **EPSBI 003**

Publics :

- Agents des collectivités **du territoire du Parc National des Cévennes.**

Contenu :

Lundi 4 novembre 2019	Mardi 5 novembre 2019	Mercredi 6 novembre 2019
<p>MATIN : de 9h à 12h</p> <p>Présentation, tour de table Qu'est-ce que la pierre sèche : historique, les avantages/les inconvénients ; Petite approche géologique et lecture de paysage. Les fondamentaux de la technique du bâti pierre-sèche sur tableau : - les fouilles, les fondations - le fruit - l'organisation interne d'un mur - présentation des outils du bâtisseur - organisation du chantier - posture et sécurité sur le chantier</p>	<p>MATIN : de 9h à 12h</p> <p>Reprise de la pose de pierres et taille avec les outils spécifiques.</p> <p>Le parement intérieur, Le remblaiement arrière, La terminologie (pour bien savoir de quoi on parle).</p>	<p>MATIN : de 9h à 12h</p> <p>Retour sur le mur</p> <p>Comment évaluer le temps et le coût pour la construction d'un mur en pierre sèche et la rénovation d'un mur effondré (ex : brèche sur un mur de soutènement).</p> <p>Bâtir, bâtir, bâtir...</p>
<p>APRES-MIDI : de 13h à 16h</p> <p>Découverte du chantier Organisation du chantier : - Tri des pierres - Ajustage des fouilles (si nécessaire) + fondation Pose des gabarits (calcul du fruit...) et des cordeaux Retour sur les outils et « posture et sécurité » Le temps restant de l'après-midi sera consacré à une première approche de la construction pierre-sèche sans utiliser les outils. L'intérêt étant de sensibiliser les participants au toucher et à la vue de la pierre pour développer son œil. Bien caler les pierres, bien croiser, anticiper la suite, réglage au cordeau...</p>	<p>APRES-MIDI : de 13h à 16h</p> <p>Bâtir, bâtir, bâtir...</p> <p>Ces moments sur le chantier donnent aussi l'occasion de pouvoir répondre aux questions des participants, celles-ci peuvent émerger dans la pratique et si elles peuvent profiter à tous, les réponses donneront l'occasion d'un temps de pose.</p>	<p>APRES-MIDI : de 13h à 16h</p> <p>Le couronnement (ou arasement) Nettoyage du chantier</p> <p>Retour sur la formation, les dernières interrogations</p> <p>Pour aller plus loin : bibliographie, les adresses utiles, les formations...</p>

Intervenant : Laurent SOLERO-PIERDET



Dans le cadre de cette formation, **chaque participant doit se munir** (dès le 1^{er} jour) :

1 seau / 1 truelle + pelle + pioche / 1 massette + des outils de taille si ils en ont : un ciseau plat + une pointerole + un ciseau de plâtrier / 1 niveau + un mètre / 1 paire de chaussures de sécurité / 1 paire de gants et de lunettes / 1 vêtement de pluie (au cas où)

L'entretien du patrimoine arboré

Dates : **Les 27 et 28 novembre 2019** à Lieu : **St Sébastien d'Aigrefeuille** Code session : **E1EPA 002**

Publics :

- Agents des collectivités **du territoire du Parc National des Cévennes.**

Objectifs :

- Prendre conscience des enjeux paysagers de la gestion du patrimoine arboré.
- Appréhender l'arbre en tant qu'organisme vivant : sols, biologie, environnement.
- Identifier les méthodes et bonnes pratiques de taille et d'entretien en fonction des situations.

Contenu :

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019	JEUDI 28 NOVEMBRE 2019
<u>9h-12h00</u>	<u>9h-12h00</u>
<p>Accueil des participants - présentation du stage - tour de table</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbres et paysages en Cévennes : les enjeux de la bonne gestion du patrimoine arboré. Présentation de photos d'arbres et d'espaces publics 	<p>En groupe et en ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de photos et de cas • Initiation au plan de gestion • L'entretien et les types de taille : à la plantation, de formation, architecturée, de restructuration, sanitaire, suivi.
PAUSE DEJEUNER (durée 1h à 1h30)	
<u>13h30-16h30</u>	<u>13h30-16h30</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Rappels et retours suite à la visite de terrain • L'arbre, organisme vivant : principales notions d'anatomie et physiologie des arbres, l'environnement naturel • Observations sur le terrain 	<p>Mises en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de coupe : choix, utilisation, désinfection • Préparation de l'intervention : diagnostic et choix du mode opératoire • Pratique de coupe : <ul style="list-style-type: none"> - les gestes, les règles de sécurité - la préservation de la santé de l'arbre à court, moyen et long terme

Intervenant : Guy MANIFACIER (CFPPA du Gard)



Dans le cadre de cette formation, **chaque participant doit se munir** (dès le 1^{er} jour) :

Bleu de travail, gants, sécateur, scie d'élagage et chaussures de sécurité
Supports : Apporter des photos d'arbres, espaces et aménagements de sa commune (et schémas le cas échéant)

INFORMATIONS PRATIQUES :

➤ MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription à cette formation se fait via votre plate-forme d'inscription en ligne :

➤ Pour vous inscrire en ligne : **mes inscriptions** - onglet **Intra/Union** (3^{ème} ligne) - noter le **code stage Q3MPS (ou autre)** (2^{ème} rectangle) puis **session 018 (ou autre)** (3^{ème} rectangle).

➤ Date limite de clôture des inscriptions : **25 octobre 2019** - EFFECTIF MINIMAL : **10 personnes**

Comme habituellement, les **convocations ainsi que les attestations seront transmises par voie dématérialisée.**

➤ RESTAURATION :

Les repas sont pris en charge par le CNFPT uniquement pendant la durée de la formation.

Modalités d'indemnisation des personnels territoriaux : vous faites l'avance des frais et vous serez indemnisé(e) sur la base **forfaitaire de 11€ par repas.**

➤ FRAIS DE DEPLACEMENT :

L'indemnisation versée est conditionnée par le mode de transport utilisé **de la résidence administrative de l'agent** au lieu de formation (trajet par la route le plus court en distance).

Pour les déplacements en **transport en commun**, l'indemnisation se fait à hauteur de **0,20€/kilomètre**. L'indemnisation est versée à compter du 1er kilomètre parcouru à condition que la franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée.

Pour les déplacements par **co-voiturage**, l'indemnisation se fait à hauteur de **0,25€/kilomètre**, versée uniquement au conducteur, quel que soit le nombre de passagers. L'indemnisation est effectuée à compter du 1er kilomètre parcouru à condition que la franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée.

Pour les déplacements **individuels motorisés** (auto ou moto), l'indemnisation se fait à hauteur de **0,15 € par kilomètre** à compter du 41^{ème} kilomètre parcouru (aller/retour) **de la résidence administrative de l'agent au lieu de formation** (trajet par la route le plus court en distance).

Pour les stagiaires en situation de **handicap**, l'indemnisation se fait à hauteur de **0,15€/kilomètre** à compter du 1er kilomètre et quel que soit le nombre de kilomètres parcourus.

Dans tous les cas de figure, si le montant à indemniser est inférieur à **4€**, ces frais ne seront pas pris en compte, le coup de gestion de l'opération dépassant la somme à verser. Par ailleurs, tout déplacement effectué avec un véhicule de service ou de fonction ne fait l'objet d'aucune prise en charge par le CNFPT.

La délégation n'indemnise pas les frais engagés en cas d'annulation du stage.

CONTACTS : Antenne Gard-Lozère du CNFPT

Claudine RAZAFIMANDIMBY : claudine.razafimandimby@cnfpt.fr

Aurélien ARNAUD : aurelie.arnaud@cnfpt.fr